



Non respect du contrat d'une copropriété envers un copropriétaire

Par **fredlille**, le **26/12/2009** à **14:21**

Bonjour, Je suis propriétaire d'un appartement situé dans une copropriété gérée par un syndic. Les températures contractuelles de l'eau chaude et du chauffage toutes deux collectives ne sont pas atteintes. Après maints courriers en R-A/R au syndic depuis un an et une intervention en assemblée générale, je souhaite pour faire pression verser la somme correspondant à la part de charge mensuelle de chauffage à un tiers jusqu'à ce que le contrat de copropriété soit à nouveau honoré. Quelle risque est-ce que j'encours ? Comment puis-je procéder ? A quel organisme puis-je m'adresser ? Je souhaite que cette démarche ne me coûte rien, comment est-ce possible ? D'avance un grand merci à vous.